

VOTES 2026

ÉLECTIONS PROFESSIONNELLES

AVANT DE VOTER REGARDONS LES FAITS !

UNSA Ferroviaire Rhône-Alpes

À l'approche des élections professionnelles de 2026, derrière des promesses et des beaux discours, qui agit réellement pour vos droits ?

NOTATIONS

L'**UNSA-Ferroviaire** informe sur le calendrier et contact des délégués. Elle porte auprès de la direction les réclamations des agents concernant les notations, puis nous leur rendons compte des démarches engagées et des réponses obtenues. Au-delà des outils d'information, nous assurons le suivi des situations concrètes.

TÉLÉTRAVAIL

L'**UNSA** est signataire de l'accord SNCF applicable de 2025 à 2027. Nous défendons des règles lisibles, adaptées aux métiers et aux collectifs de travail. Malheureusement, le télétravail a favorisé le flex-office, sujet sur lequel nous sommes parmi les plus réticents : on n'en connaît pas encore tous les méfaits !

PROTECTION SOCIALE

Depuis le 1er mai 2025, l'employeur finance 65 % de la cotisation santé prévue par l'accord de groupe. L'**UNSA** est signataire.

ACTIVITÉS SOCIALES

L'accord-cadre national des CASI a trois organisations signataires : CGT, **UNSA-Ferroviaire** et SUD-Rail. **Ne pas voter pour une de ces OS c'est un vote de perdu pour un CASI**. Les élus des CSE contributeurs désignent les représentants salariés au CASI. Des élus **UNSA** au CSE, c'est une voix pour peser dans ces désignations. Regardez ce que fait l'**UNSA** dans les CSE où ils sont majoritaires.
L'UNSA est le seul syndicat réformiste présent au CASI de Lyon.

TITRES RESTAURANT

La SNCF a lancé un marché national en 2016, attribué en 2017. L'**UNSA** défend l'accès à une solution de restauration pour les cheminots, dont les titres-restaurant lorsque la restauration collective manque, mais pas que ! À l'époque des CER, l'**UNSA** demandait d'avoir les TR en complément des restauration de l'entreprise et bien avant 2016 !

CESSATION ANTICIPÉE D'ACTIVITÉ

L'accord « fin de carrière pour tous » prévoit, sous conditions et à partir de 15 ans d'ancienneté, un parcours de 18 mois : 9 mois travaillés à temps complet puis 9 mois non travaillés, rémunérés à minima 75 %. L'**UNSA est signataire**.

COMPTE ÉPARGNE-TEMPS

Les règles dépendent de l'accord applicable à chaque société. L'**UNSA** défend la continuité des droits et leur maintien lors des changements d'organisation .

ACCORD D'INTÉRESSEMENT

À SNCF Réseau, l'**UNSA** a signé l'avenant de juin 2025 avec une autre organisation. Il fait évoluer les critères et les montants ; le versement dépend des résultats et des règles de l'accord.

Références au verso : les faits, les textes et les adresses web — pas des « on-dit ».

Contactez-nous sur unsa.lyon@unsa-ferroviaire.org ou sur :

LES RÉFÉRENCES

NOTATIONS

Exemples de publications UNSA 2026 : calendriers et délégués des commissions (SUGE, directions techniques, DG Réseau IDF et cadres DGSE).

TÉLÉTRAVAIL

Accord SNCF portant sur la mise en place du télétravail, signé le 20 décembre 2024, applicable du 1er janvier 2025 au 31 décembre 2027, Légifrance, référence ACCOTEXT000051108968.

COMPLÉMENTAIRE SANTÉ

Accord de groupe SNCF relatif au remboursement des frais de santé, signé le 19 novembre 2024, application depuis le 1er mai 2025, Légifrance, référence ACCOTEXT000051148164.

ACTIVITÉS SOCIALES

Accord collectif du 15 mars 2019, référence Légifrance ACCOTEXT000038364428 : trois organisations signataires. Article 6 : les 18 représentants des salariés sont désignés par les élus des CSE contributeurs, par délibération. Pour étayer le bilan du recto, ajouter le résultat électoral et les exemples locaux vérifiables (activités, tarifs, bénéficiaires).

TITRES RESTAURANT

Avis de marché SNCF 2016/S 149-269740 et avis d'attribution publié en 2017. Pour les revendications UNSA sur la restauration, voir son tract de 2019 sur les titres-restaurant.

FIN DE CARRIÈRE

L'accord « fin de carrière pour tous » prévoit, sous conditions et à partir de 15 ans d'ancienneté, un parcours de 18 mois : 9 mois travaillés à temps complet puis 9 mois non travaillés, rémunérés 75 % minimum. L'**UNSA est signataire**.

COMPTE ÉPARGNE-TEMPS

Service-Public, fiche « Compte épargne-temps du salarié ». Pour tout droit propre à une société, consulter l'accord CET applicable au périmètre.

INTÉRESSEMENT SNCF RÉSEAU

Rapport financier annuel SNCF Réseau 2025, partie 2.3, avenant signé fin juin 2025 ; publication UNSA du 25 juin 2025 sur sa signature.

VOS VOIX, NOTRE VOIE.

UNSA-FERROVIAIRE
RHÔNE-ALPES
45, rue Ste Geneviève
69006 LYON
ur.lyon@unsa-ferroviaire.org

© UNSA-Ferroviaire Rhône-Alpes 2026 Ne pas jeter sur la voie publique